



COUR PÉNALE SPÉCIALE

Communiqué de presse CPS n°220526



RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Unité - Dignité – Travail

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DE LA COUR PÉNALE SPÉCIALE

Assemblée plénière, élection du Président et vice-président de la Cour pénale spéciale

Le vendredi 22 mai 2026, la Cour pénale spéciale (CPS), conformément aux textes régissant son fonctionnement, a tenu son Assemblée plénière. Celle-ci avait pour principal objet l'évaluation à mi-parcours du mandat du Président et du Vice-président, ainsi que l'élection de ces hautes autorités.

À l'issue de ces travaux, le magistrat centrafricain Michel Landry Louanga, juge président de la Chambre d'accusation spéciale, a été réélu Président de la CPS.

S'agissant de la Vice-présidence, le magistrat malgache Rado Herizo Andriamanantena, juge rapporteur à la Chambre d'assises, a été élu Vice-président de la CPS.

Il succède au magistrat français Olivier Beauvallet, juge rapporteur à la Chambre d'appel.

Le juge Rado Herizo Andriamanantena avait déjà exercé les fonctions de Vice-président de la CPS de juin 2021 à novembre 2023.

Nous adressons nos sincères félicitations aux heureux élus et leur souhaitons plein succès dans l'exercice de leurs fonctions au service de la justice.

Fait à Bangui, le 22 mai 2026.

Unité d'information et de communication de la CPS

La Cour pénale spéciale (CPS) est une cour hybride au sein du système judiciaire centrafricain et créée par la loi organique n°15.003 du 3 juin 2015. Elle a pour mandat d'enquêter et de poursuivre les crimes de droit international commis en République Centrafricaine depuis 2003. Elle est située rue Martin Luther King à Bangui, en République Centrafricaine.

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter Unité communication et sensibilisation de la Cour pénale spéciale (CPS) au téléphone : +23676110707 ou ucs@cpsrca.cf.